



PARIS, VII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone : 814,36 - 824,45

# LE JOURNAL DE ROUBAIX-TOURCOING

11111111  
15, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone : 672

XI<sup>e</sup> ANNÉE - N° 4216 - MERCREDI 2 JUILLET 1902

## AU RETOUR D'ORIENT

Après avoir visité Jérusalem, Constantinople, Athènes, les pèlerins sont revenus ravis, et nous avons passé des heures délicieuses à entendre ces jour-là leurs enthousiastes récits.

Nous ne sommes plus, il est vrai, au temps des trouvères : la narration d'un voyage devenu facile et fréquent n'excite plus la palpitante curiosité, l'émotion profonde avec lesquelles nos aïeux écoutaient les croisés relatant leurs hauts faits ou les pèlerins décrivant les péripéties des pérégrinations qu'ils avaient accomplies, le bourdon du récit.

Le télégraphe avec fil, du reste — en attendant le télégraphe sans fil — a permis à nos lecteurs de suivre jour par jour les pieux voyageurs.

Un cœur français, un cœur catholique, un cœur pèlerin, à leur retour, a cependant des questions passionnantes à poser. On nous en a posé de nombreuses et nous les posons.

Et d'abord, dans ces régions où longtemps, grâce au protectorat français, l'Europe semblait se confondre avec la France, que devient notre privilège? Qu'adviendrait-il de notre influence nationale?

Hélas! les plaintes de nos écrivains dans leurs livres, de nos publicistes dans la presse, de nos députés au Parlement ne sont que trop fondées. Notre protectorat s'en va.

Non pas que le drapeau tricolore ne soit encore hautement honoré là-bas, ni que nos diplomates aient volontiers trahi leur mission, mais...

Nous comprenons la gravité de ce mal. Nous sommes navrés de cette réticence. Mais la vérité l'impose à notre plume et c'est pour nous un devoir de la formuler et de l'expliquer.

Pour en saisir la raison et la portée, il faut faire deux réflexions. La première est qu'un peuple qui supporte des atteintes à son honneur national les voit se multiplier et s'aggraver. C'est une loi de l'histoire.

Or, le souvenir de l'Éparchie et la récente déclaration de M. Jaurès, soutien officiel du ministère, affirmant à la tribune que la France devait définitivement renoncer à son rêve national de la frontière du Rhin, indiquent assez qu'il y a eu des reculs... Par une fatale répercussion, en présence de l'Allemagne et de la Russie qui travaillent avec acharnement à contrecarrer notre influence en Orient, nous devons à Jérusalem reculer aussi. Malgré toutes les belles paroles, c'est hélas! ce que la France fait chaque année.

Une autre réflexion achève de montrer la situation sous son véritable jour. En Orient, toutes les nations européennes sont représentées par des religieux, des religieux, des prêtres. Notre protectorat, dans ces régions, est un protectorat religieux.

Or, la France officielle est irréligieuse et persécuteur. Le discours antimonastrique, par lequel le 21 janvier 1901, M. Waldeck-Rousseau ouvrait la Chambre la discussion de la loi contre les Congrégations, fut traduit et commenté dans toutes les langues. Aussi, lorsque quelque moine italien, portugais, belge, etc., doit, d'après les capitulations, recourir, pour obtenir justice, à l'intermédiaire de l'ambassade française, ou à un trop beau jeu pour faire remarquer la contradiction flagrante des attitudes adoptées. Après l'Allemagne, c'est ainsi que l'Italie vient d'échapper officiellement au protectorat français, que le Pape cependant maintient avec une persévérance dont on devrait bien lui savoir plus de gré.

Les situations sont plus fortes que les hommes. Malgré l'honneur qui environne notre drapeau, malgré l'attitude

digne de tous éloges de nos ambassadeurs et de nos consuls, malgré la récente reconnaissance officielle obtenue à nos dix cents établissements catholiques — il faut avoir le courage de l'avouer, — par suite de la politique générale, notre protectorat s'en va.

A cette patriotique tristesse, nous désirions trouver une compensation, et c'est pourquoi nous avons questionné les voyageurs sur les espérances lointaines d'union des Eglises d'Orient au centre de la vérité.

Ce fut notre consolation d'apprendre que ce mouvement se dessine, peu à peu lui aussi, mais, ce semble, sûrement.

Afin d'attirer les Eglises séparées, non seulement Léon XIII leur a adressé de pathétiques appels, mais, avec une infatigable constance il a travaillé à assurer aux peuples grecs et slaves, si attachés à leurs rites, la conservation de ces vénérables formes de leur culte.

Un clergé se forme lentement qui leur offrira à la fois la doctrine unique de la vérité et la célébration des offices dans les rites nationaux. Les religieux qui depuis de longues années préparent cette œuvre, ont semé leur travail fruit. La génération qui se lève verra — tout le fait prévoir — se lever une riche moisson.

D'autant plus que, non contents de préparer les futurs apôtres grecs et slaves unis, ces hommes que la France rejette, tandis qu'ils travaillent si utilement pour elle, publient de savants travaux qui font déjà autorité auprès de quiconque étudie les questions orientales.

La grâce, qui ne peut manquer d'être largement départie à ces laborieux agrégés, fécondera leurs travaux. Un jour — bientôt peut-être — la clarté de la vérité dissipera les nuages, et l'Eglise, au milieu de ses tristesses, verra, comme à tous les âges de son histoire, les retours consolant compenser les désolantes déflections.

Voilà les grandes questions que nous avons traitées avec les pèlerins. Voilà les vastes horizons qu'ils ont ouverts devant nous.

Voilà les sublimes objets que le chrétien doit se proposer dans sa prière lorsque chaque jour il dit : *Père, que ton règne arrive!*

FRANC.

Nous rappelons que S. S. Léon XIII a déclaré établis les archevêchés de prières pour l'union des Eglises d'Orient, comme il en existait une pour la conversion de l'Angleterre. Il n'y a aucune obligation à payer. Il suffit de reciter chaque jour le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* et de se faire inscrire.

Statut pour l'inscription au R. P. Supérieur des Augustins de l'Assomption, à Khâm-Kapou (poste française), Constantinople (Turquie).

Or, la France officielle est irréligieuse et persécuteur. Le discours antimonastrique, par lequel le 21 janvier 1901, M. Waldeck-Rousseau ouvrait la Chambre la discussion de la loi contre les Congrégations, fut traduit et commenté dans toutes les langues. Aussi, lorsque quelque moine italien, portugais, belge, etc., doit, d'après les capitulations, recourir, pour obtenir justice, à l'intermédiaire de l'ambassade française, ou à un trop beau jeu pour faire remarquer la contradiction flagrante des attitudes adoptées. Après l'Allemagne, c'est ainsi que l'Italie vient d'échapper officiellement au protectorat français, que le Pape cependant maintient avec une persévérance dont on devrait bien lui savoir plus de gré.

Les situations sont plus fortes que les hommes. Malgré l'honneur qui environne notre drapeau, malgré l'attitude

digne de tous éloges de nos ambassadeurs et de nos consuls, malgré la récente reconnaissance officielle obtenue à nos dix cents établissements catholiques — il faut avoir le courage de l'avouer, — par suite de la politique générale, notre protectorat s'en va.

A cette patriotique tristesse, nous désirions trouver une compensation, et c'est pourquoi nous avons questionné les voyageurs sur les espérances lointaines d'union des Eglises d'Orient au centre de la vérité.

Ce fut notre consolation d'apprendre que ce mouvement se dessine, peu à peu lui aussi, mais, ce semble, sûrement.

Afin d'attirer les Eglises séparées, non seulement Léon XIII leur a adressé de pathétiques appels, mais, avec une infatigable constance il a travaillé à assurer aux peuples grecs et slaves, si attachés à leurs rites, la conservation de ces vénérables formes de leur culte.

l'assiette au beurre, et retourne avec le plus de maestria les poches des contribuables. Le pire de tous est celui qui veut représenter gratuitement les intérêts publics. Le désintéressement à la Chambre, ce serait la fin de tout! Oh! l'imprudent M. Truy!

**LEURS TITRES DE GLOIRE**  
Les injures, cela est toujours vrai, ne sont pas des raisons. Il est, hélas! également vrai que l'embaras est grand de trouver des termes qui ne soient pas des injures pour qualifier les actes des malfaiteurs jacobins qui agissent contre nous comme les plus sauvages peuplades n'agissent pas contre les tribus conquises. Il faut leur rendre cette justice, d'ailleurs, c'est qu'ils reconnaissent mériter les épithètes les plus dures.

Un de leurs, en effet, écrit aujourd'hui que le plus bel éloge que puisse en ce moment mériter un fonctionnaire du ministère jacobin, c'est d'être appelé canaille.

C'est ainsi que dans les maisons centrales et dans les bagnes, les condamnations les plus infamantes sont des titres de gloire.

**BONNE FOI HUGUENOTE**  
Le journal huguenot qui nous metait au défi de citer un seul pasteur s'étant en quoi que ce soit engagé dans les élections a été désagréablement ému de voir que nous répondions à son défi par des citations du *Journal officiel*.

C'est ainsi que dans les maisons centrales et dans les bagnes, les condamnations les plus infamantes sont des titres de gloire.

Un avoue avoir fréquenté les réunions électorales, et il affirme que c'était son droit d'électeur; un autre proteste contre ce qu'il appelle « les allégations mensongères de la Croix ».

La bonne foi huguenote apparaît bien là dans toute sa splendeur. Lorsqu'un curé assiste à une réunion électorale, il commet un crime. Si c'est un pasteur qui, non seulement fréquente ces mêmes réunions, mais y prêche, il use simplement de ses droits d'électeur.

Lorsque nous affirmions un fait à l'encontre d'un pasteur, ce sont des mensonges de la Croix; si c'est le *Journal officiel* qui incrimine le pasteur, c'est encore la Croix qui a tort.

Cette façon huguenote de raisonner suffit à caractériser les gens qui s'en servent et rend superflue toute autre réponse de notre part.

**UN CERVEAU HUGUENOTE**  
Voici qui va dérangé quelque peu les théories de nos anthropologistes : Un médecin allemand, le Dr Walsen, a fait l'autopsie d'un jeune Berlinois mort, l'âge de 23 ans. Le cerveau pesait 350 gr. Or, l'homme à qui appartenait ce cerveau formidable était un idiot épiléptique.

Ceux qui prétendent que les hommes de génie sont surtout des dégénérés vont triompher de ce fait.

C'est ainsi que la science trouve en elle-même des motifs d'humiliation.

**LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE**  
**NOUVELLES PERQUISITIONS A NOTRE-DAME DE BIEN**  
Malgré le jugement du tribunal de Die, acquittant les moines Assomptionnistes de l'orphelin de Brian-sur-Croix, de nouvelles perquisitions ont été faites chez ces religieux, aujourd'hui sécularisés.

A la suite de ces perquisitions, qui n'ont donné aucun résultat, et de menaces contre le supérieur, les moines ont été approchés par le procureur. Ces investigations ne peuvent s'expliquer que par le désir du Parquet de prendre sa revanche de l'acquiescement des anciens religieux de Brian.

**CONTRE L'EXERCICE DU CULTE**  
D'autre part, à Montlaur, une enquête est ouverte contre le P. Bymont, qui vient de prêcher dans cette ville.

Le procureur, le procureur et le commandant de pelles rivalisent de zèle pour constituer un dossier qui permette de poursuivre ces religieux pour infraction à la loi des associations.

**EN VOYAGE**  
Demandez la « Croix »  
Dans les kiosques, les gares, les hôtels les libraires et les salles de lecture. — Nous signalons d'urgence les bibliothèques des gares qui n'auraient pas la Croix.

## LES DEUX PREMIÈRES

Les deux premières invalidations d'élections loyales, sincères et régulières ont été prononcées hier par la Chambre.

C'est une honte à dit une voix, et nul n'y a contredit, nul ne peut y contredire. La même Chambre qui valide des élections quant à la pression et la fraude, brise impitoyablement des élections qui respirent la droiture et la bonne foi.

Le mal est pour elle; il est grave, puisque c'est le mal de désacrédition; il n'est pas pour les élus qui n'éprouvent aucune répugnance à retourner devant les électeurs, qui leur témoignent une fois de plus leur confiance, en leur prouvant leur fidélité.

Qu'est-ce donc, en vérité, qu'une assemblée qui juge dans le sens qu'elle a résolu de juger, avant même d'avoir entendus les parties? Pour qui, en effet, était-ce un secret que l'invalidation de M. Marchand et celle du colonel Bougon étaient décidées, dès le jour de l'élection de ces deux députés?

Un malotru n'est-il pas un impudent d'échapper, voilà quinze jours, le député de Compiègne à la tribune?

Et ces gens-là, qui ne jugent que d'après leurs passions, se permettent de critiquer et de contester des sentences rendues en toute conscience d'après les règles de la loi et de requête par les tribunaux militaires et ordinaires!

C'est même parce qu'il jugea ainsi que le mandat législatif du colonel Bougon est brisé!

L'ingérence électorale, la corruption, les invalides savent bien qu'il n'y en a pas eu, et ils savent aussi que, s'il n'y avait pas eu de leur côté pression administrative, ils ne siègeraient pas sur les bancs de la Chambre!

Or, la pression administrative est, nous l'avons déjà dit, la plus effrontée, la plus immorale, et hélas! la plus effroquée des corruptions, puisqu'elle n'atteint pas seulement des individus, elle s'étend sur l'ensemble du corps électoral.

Pauvre majorité qui celle qui ne doit son existence qu'à la corruption de la pression administrative!

Pauvre majorité que celle qui, dès ses premiers votes, trouve le moyen de se désolidariser aux yeux du pays!

Pauvre majorité qui se charge de prouver elle-même combien la minorité est forte et redoutable, en s'efforçant de la décimer par des invalidations de l'injuste lanté créant!

**Contre LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT**  
(De notre envoyé spécial.)  
Miribel-les-Belles, le 1<sup>er</sup> juillet, 8 h. matin.

C'est encore sur une des anciennes œuvres des Pères de l'Association que vient de s'abattre le plus lourd du Parquet.

Entré par le zèle évangélique des vallées religieuses, un esprit ardent, M. l'abbé Buisson, de Valros, avait mis son patrimoine à leur disposition pour la création d'un élan.

Et c'est ainsi que sur les hauteurs de Miribel, dans un pays de rêve, aux sites merveilleux, en pleine nature agreste, s'élevait, pierre par pierre, la plus saine et la plus riante des maisons d'éducation.

C'est sur un des flancs du ravissant coteau sur lequel les séigneurs de Miribel avaient élevé un château-fort détruit par Lesdiguières en juillet 1595, après plusieurs jours de siège, à l'ombre et sous la garde de la Vierge du Château, imposante pyramide de pierres de taille surmontée d'une croix en fonte, qu'est bâti l'Almanah du Rosaire contre lequel s'acharnent depuis dix mois tous les sectaires du Parquet de Grenoble!

Obéissant aux ordres des Loges ils veulent détruire cet établissement qui a déjà donné de si excellentes preuves à l'Eglise et aux missions. La Croix ne pouvait se désintéresser du sort de cet établissement qui lui fut autrefois rattaché par des liens si étroits.

Pierre-Chave (pierre nue) — une des curiosités de la région — et salué au passage la petite chat pelle de Saint-Roch, dont la première construction remonte à 1631, j'arrivai à Miribel.

Une chapelle d'agréable aspect, mélange discret de la mozaïque grecque et de la pierre de taille blanche, séduisit d'abord les regards. C'est la nouvelle chapelle de l'Almanah.

A peine entré, trente-cinq soldats gaillets, de 15 à 18 ans, fiévreux de la montagne, venaient se préparer dans l'étude et le recueillement aux Ordres sacrés, m'entraînant vers une terrasse sans rivale.

En face se dressait attérée la cime du Grand-Som (2053 mètres) cachant à nos regards la Grande-Chartreuse. A droite, à gauche, des montagnes forment un cirque de plus en plus grandioses, et au pied de la terrasse s'étend une vallée, ancien lac, que fertilisent les deux Guier, le Guier mort et le Guier actif.

Dier, le Guier mort et le Guier actif. — Vous ne voulez pas, je le suppose, être sans quoi qu'il est l'Almanah? C'est à gauche, plus propice à la formation du jeune homme qui veut monter à l'autel.

L'intérieur répond à l'extérieur. — Miribel est l'Almanah modeste avec ses salles classées largement éclairées, avec sa grande étude où les enfants travaillent sous le seul regard de la Madone. Tout a été prévu, et il n'est pas jusqu'à une usinée de gaz acétylène qui n'y fonctionne.

Il y a aussi une imprimerie; elle imprime, moyennant finance, le *Petit Almanah*, mais elle n'appartient pas à l'Almanah.

Le local, séparé d'ailleurs de la maison d'éducation, est la propriété du maître, M. Buisson, et l'imprimerie appartient personnellement, depuis 1894, à M. l'abbé François Carlier.

Cette situation a même valu au Parquet de Grenoble une aventure assez ridicule.

Le procès était fixé au 10 juin, mais la veille on découvre que M. Curie a été, lui aussi, Assomptionniste. Aussitôt, juge d'instruction, procureur, gardes accusés à Miribel.

M. Curie était absent, on apprenait qu'il était allé lui-même sur sa chambre à coucher. Et, furieux, le procureur se rend à l'Almanah. Il y trouve M. l'abbé Pétrement, professeur.

— Vous nous rendez grotesques, lui dit-il. Comment, ce n'est qu'après dix mois d'instruction que nous découvrons un de vos complices?

Et souriant, sans se départir de son calme, M. l'abbé Pétrement s'est borné à répondre : — Vous ne voulez pas, je le suppose, être sans quoi qu'il est l'Almanah? C'est à gauche, plus propice à la formation du jeune homme qui veut monter à l'autel.

Procureur et juge sont partis l'œil baissé et ont ouvert immédiatement une nouvelle instruction qui a fait renvoyer le procès à l'audience d'aujourd'hui.

Telle est la mission que l'on veut assésir au nom de la liberté d'association à amener l'Almanah. Et sous quel prétexte? Uniquement parce que cet Almanah a été dirigé autrefois par les Pères de l'Association; parce que deux des professeurs actuels, MM. les abbés Pétrement et Caffiene, ont appartenu à cette Congrégation.

Depuis l'arrêt de la Cour de Paris, au-dessous de la Congrégation de l'Assomption, il se sont sécularisés, l'Almanah a été repris par le fondateur M. l'abbé Buisson qui en est propriétaire par acte authentique.

Mais qu'importe, la prétendue violation de la loi de juillet 1901 n'est qu'un prétexte; ce que l'on veut, c'est anéantir l'enseignement catholique; le Parquet n'est-il pas d'ailleurs lui-même laissé percevoir son but par ses actes. En même temps que les deux autres Assomptionnistes, M. l'abbé Meyer, curé de Miribel et directeur des études de l'Almanah.

Dire toutes les vexations subies durant ces dix mois par les vénérables est impossible, tant elles sont nombreuses. Perquisitions, perquisitions, inquisitions, correspondances volées, espionnage, après d'assaut de la poste pour dresser le relevé de tous les mandats qu'auraient reçus ou expédiés les professeurs de l'Almanah, saisie de pièces, etc.

## LA JOURNÉE

Malgré un jugement du tribunal de Die acquittant les ex-Assomptionnistes de Brian-sur-Croix, récemment sécularisés, de nouvelles perquisitions ont été faites chez eux et les écoles annexes.

A Grenoble commence aujourd'hui le procès intenté aux ex-Assomptionnistes de Miribel.

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juillet, est l'anniversaire de la loi contre la liberté, qui traite de désobéissance la France.

Les expulsions de religieuses se poursuivent avec la même brutalité.

M. Beau, ministre de France à Pékin, qui avait succédé à M. Pichon, est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Doumer, aujourd'hui député de l'Aisne.

Les élections de MM. Marchand à Jouaze et le colonel Bougon à Compiègne ont été invalidées hier par la majorité jacobine, tout le haïne d'être affirmée avant tout débat.

Une proposition d'amnistie générale comprenant les condamnés de la Haute-Océan, a été déposée aujourd'hui par M. Guillaud de Clagny.

La police a arrêté, à Lyon, le fils de M. Faramond, l'ancien du Havre. Le jeune homme avait dérobé un certain nombre de documents relatifs à l'affaire Humbert.

Des arçons, accompagnés de plumes d'ivoire et de même de grès, se sont abattus dans les régions de Roubaix, Cahors, Montcaumon. La foudre a fait des victimes.

Une dépêche d'Amsterdam annonce que M. Stejneger, le président de l'Etat Libre d'Orange, est en grand danger de mort.

Les nouvelles du roi d'Angleterre sont bonnes. Le roi a passé la nuit dans la plus parfaite santé; mais les symptômes dangereux persistent à l'éloigner.

Le roi d'Angleterre et le prince de Galles sont aujourd'hui, au nom du roi, la revue des horse-guards et celle des contingents coloniaux.

La saison d'été qui amène avec elle les déplacements pour la campagne et les stations balnéaires, marque aussi la période des Congrès.

Plusieurs se tiennent en ce moment à Paris; à Montargis, signation ceux de la marine marchande, de la navigation, et prochainement celui de la presse, à Bernay.

Le Congrès d'Allemagne a présidé hier, à Dusseldorf, l'ouverture du Congrès international de navigation. 2400 délégués prennent part à ce Congrès qui traite toutes les questions relatives à la marine.

Le roi d'Espagne part jeudi pour Saint-Sébastien, où il séjournera plusieurs semaines.

biographiques découverts au cours d'une perquisition chez les Humbert aux Vives-Baux; à la Chambre, celle de MM. de Halgouët et Denis Cochin, sur l'interprétation de l'article 15 de la loi sur les associations en vertu de laquelle a pris le décret récent formant 125 établissements congréganistes.

Enfin, le garde des sceaux a soumis à la signature du président de la République un mouvement judiciaire concernant l'Algérie.

**LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE**  
Le choix de M. Beau était décidé en principe depuis le Conseil de vendredi dernier; mais le gouvernement, avant d'arrêter ce choix à titre définitif, avait voulu s'assurer de l'assentiment de l'Assemblée.

Le ministre des Affaires étrangères télégraphia immédiatement à M. Beau, et c'est seulement hier soir qu'arrivait à Paris la dépêche d'acceptation de notre ministre en Chine.

M. Beau venait précédemment d'obtenir un congé d'un mois. On ignore si, dans sa nouvelle situation, il utilisera ce congé pour venir en France, comme il en avait primitivement l'intention.

On pense que s'il s'y décide, il passera, en quittant Pékin, par l'Indo-Chine pour prendre possession de son poste, et viendra ensuite à Paris recevoir les instructions du gouvernement.

## GAZETTE DU JOUR

**CHAMBRE**  
Nous ne voudrions pas faire de la peine à M. Truy, le jeune du Pas-de-Calais, mais nous avons le regret de lui dire que nous sommes persuadés de son invalidation.

Oyez, en effet, le reproche qui lui est fait: Un autre fait d'une gravité exceptionnelle que nous avons relevé à la charge de M. Truy, c'est la promesse qu'il a faite, lors de ses réunions d'abandonner à ses électeurs, s'il était élu, son indemnité parlementaire.

Et le socialiste Breton, rapporteur, qui s'exprime ainsi, ajoute que ce fait est abominable et constitue un scandale intolérable.

Il est certain que la majorité jacobine ne peut admettre de siéger en face d'un tel scandale, capable d'un pareil désintéressement.

Pour la majorité, le plus digne est celui qui attrape les plus gros morceaux dans

président, M. de Sal, en remplacement de M. Demôle, vice-président.

**ÉCHOS PARLEMENTAIRES**  
On travaillera  
La première Commission d'initiative parlementaire a pris en considération :

1<sup>o</sup> Les diverses propositions relatives aux sociétés d'assurances et de restes viagères.

Le groupe des réformes parlementaires a constitué son bureau de la manière suivante. M. Chéroux, président; M. Lyanard et Groussau, vice-présidents; M. Andrieu et Lemas, secrétaires.

Le groupe progressiste s'est occupé de l'amnistie. Il a décidé de s'en rapporter à son bureau au sujet de l'attitude à prendre.

**EN EXTRÊME-OCCIDENT**  
La rébellion au Koweït  
Le *Nick-Nick*, journal japonais, volontiers antifrançais, publie le télégramme suivant, venant de Pékin et daté du 7 mai :

Le gouverneur de Kouang-tsi a télégraphié au gouvernement que les rebelles ont approvisionné d'armes et de munitions. Les rebelles déclarent continuellement leurs progrès dans les provinces de Kouang-tsi et c'est pourquoi les étrangers ne font pas d'opposition aux mouvements des conscrits.

Le gouvernement a répondu en demandant l'ordre au gouverneur de faire une enquête immédiate pour savoir si les sujets français aident les rebelles et en cas affirmatif pour prendre les mesures nécessaires.

l'Almanah, afin de prévenir toute difficulté entre Chinois et Français.

On lit dans l'*Écho de Chine*; les rebelles de Taïping (Kouang-tsi) ont été dispersés à Nankang. Il y a eu, dit-on, 4000 tués, sans compter les mauvais succès qui se sont joints à ces succès.

On lit dans le *Cheng-Pao* que le 3 mai, les troupes françaises, allemandes et japonaises cantonnées à Pékin, ont pris le chemin de fer pour Khabarovsk, dans le but d'aller au secours des troupes chinoises et de réprimer la rébellion de Kouang-Tsang.

Par suite des troubles causés par les rebelles dans le sud du Tchéli, Mgr Favier a appelé dans la capitale les missionnaires ainsi que les chrétiens. Tous séjourneront provisoirement à Pékin.

**LES RÉVOLUTIONS A NANKI**  
New-York, 1<sup>er</sup> juillet. — La canonnière américaine se rendra à Cap-Haïtien.

Le ministre américain à Haiti annonce que le ministre des Affaires étrangères d'Haiti a ordonné l'arrestation de commandant Kilké.

On télégraphie de Port-au-Prince que les élections sont interrompues. Une terrible violence s'est produite, celle ville. La situation y est critique.

**LES ORAGES - MORTS ET BLESSÉS**  
Tulle, 1<sup>er</sup> juillet.  
Hier, un violent orage s'est abattu sur Tulle, Brive et les environs. Les arbres ont été arrachés et les récoltes saccagées par de gros grêlons. On signale même plusieurs morts et des blessés. Quelques bâtiments sont endommagés.

Valledol, 1<sup>er</sup> juillet. — Une terrible tempête a causé de grands dégâts dans les champs. Les récoltes ont beaucoup souffert.

Le foudre a tué que paysans.

## LETTRE OUVERTE

Le Journal des Débats publie cette lettre de M. de Freycinet, de vous conter une petite histoire.

Il y avait, autrefois, un homme politique qui brailait de dire d'être, au plus tôt, de l'Académie française et en principe académicien qui n'avait pas la nécessité. On entra en négociation.

Le candidat voulait bien grandir l'engagement formel de mettre toute son influence au service des véritables intérêts de l'armée; de toujours protéger la religion et ses ministres; de servir militairement la France; de servir, en France, tous les principes catholiques.

Le candidat, qui savait toutes les craintes qu'avait le prince de la réduction de la durée du service militaire qui le noir d'éluder. Dites au prince qu'en ce qui est de l'armée je parviens à vous en convaincre.

Le prince est mort, mais le négociateur vivait. Il ne sait si le moment parait, au candidat, venu de faire rentrer en France tous les exilés, mais il se croit quelque peu en droit de croire ce candidat.

« Veuillez, Monsieur, vous rappeler vos serments. Veuillez conjurer le danger qui menace l'armée. Veuillez recommander la religion et, sans méconnaître votre amitié pour M. Gambetta, ne laissez pas l'armée se défaire. Veuillez, Monsieur, je vous prie, s'en tenir à votre serment. »

« Si vous préférez attendre, j'aurai l'honneur de vous prévenir que la libération Pion a bien voulu m'écrire de publier mes Souvenirs, rédigés au jour le jour depuis quarante-trois ans et très documentés, avec pièces à l'appui. Vous pourrez les lire après ma mort. »

« Veuillez croire, Monsieur, et mes sentiments de haute estime cordiale. »

Général GALLIENI.

## INFORMATIONS DU SOIR

### CONSEIL DES MINISTRES